



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-85932>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **26-85932**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : SDIS du Var

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : FOURNITURE DE GAZ MEDICINAUX CONDITIONNES ET DE LEURS CONSOMMABLES - GROUPEMENT DE COMMANDE ULISS (Union Logistique Inter services de Secours)

**Description** : FOURNITURE DE GAZ MEDICINAUX CONDITIONNES ET DE LEURS CONSOMMABLES - GROUPEMENT DE COMMANDE ULISS (Union Logistique Inter services de Secours)

**Identifiant de la procédure** : 99a43ee4-d216-47b1-966f-4228c5812b1b

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv )**: 24111500 Gaz médicaux

##### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires** : Procédure conjointe passée dans le cadre du groupement de commande ULISS pour les SDIS 2A, 2B, 03, 06, 07, 26, 34, 43, 63, 66, 81, 83 et 84. Le présent marché public est un accord cadre de fournitures, conformément aux dispositions de l'article L1111-3 du code de la commande publique (CCP) passés avec plusieurs opérateurs économiques au sens des articles R 2162-2, R 2162-4, du code précité et s'exécutant par l'émission de bons de commande. Il est passé dans le cadre du groupement de commandes "Union Logistique Inter services de Secours - ULISS" Il est

conclu sans minimum et avec un maximum annuel par lot et pas SDIS. Il est composé d'une partie à prix forfaitaire, une partie à prix unitaires et une partie à prix ferme (détails article 12 du CCAP). Il est passé avec plusieurs opérateurs économiques : Pour chaque membre, chaque marché compte un titulaire principal et jusqu'à 2 titulaires secondaires. Les marchés prendront effet aux dates mentionnées à l'article 4 du CCAP ou à compter de la notification aux titulaires si celle-ci intervient après. Des échantillons doivent être fournis (voir article 9 du RC) Des modifications pourront être passées en cours d'exécution du marché.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

**2.1.5 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 5**

**Le soumissionnaire doit présenter une offre pour l'ensemble des lots**

**Conditions du marché :**

**Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 5**

## **Section 5 - Lot**

**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001**

**Titre :** Zone CORSE

**Description :** Fourniture de gaz médicaux conditionnés et de leurs consommables pour la zone CORSE : SIS 2A et SIS 2B

**5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 24111500 Gaz médicaux

**5.1.2 Lieu d'exécution**

**Subdivision pays (NUTS) :** Corse-du-Sud ( FRM01 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** Le marché est conclu sans montant minimum et avec un maximum annuel de 175 000 € HT : - SIS 2A : 75 000 € HT - SIS 2B : 100 000 € HT Le marché est passé pour une première période de 12 mois renouvelable 3 fois sans excéder une durée totale de 4 ans. Les reconductions interviendront tacitement, sauf décision de non reconduction, prise par chaque membre du présent groupement, notifiée au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, deux mois, au moins, avant la fin de la période en cours.

**5.1.3 Durée estimée**

**Durée : 12 Mois**

**5.1.5 Valeur**

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 175,000 Euro**

#### **5.1.6 Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

#### **5.1.10 Critères d'attribution**

**Critère :**

**Type :** Prix

**Nom :** PRIX DE L'OFFRE

**Description :** Apprécié au regard des prix renseignés à l'annexe 2 de l'acte d'engagement. Décomposé comme suit : • Montant TTC du loyer annuel (composante A - du BP) : 17 points • Montant TTC charges livraisons - estimation totale annuelle (composante C - du BP) : 16 points • Prix de la bouteille perdue (composante E du BP) : 7 points Pour chacune des composantes, l'analyse est effectuée au regard du montant récapitulatif figurant au BCPU. L'offre présentant le montant le plus faible pour la composante concernée obtient la note maximale correspondante. Les autres offres sont notées proportionnellement selon la formule suivante :  $N = \text{Meilleure offre de prix} / \text{Offre du candidat à noter} \times \text{note maximale de la composante}$  Avec : • N : note obtenue par le candidat pour la composante considérée ; • Meilleure offre de prix : montant le plus faible proposé pour la composante concernée ; • Offre de prix du candidat : montant proposé par le candidat pour cette même composante ; • Note maximale de la composante : 17 points (A), 16 points (C) ou 7 points (E).

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique de l'offre Examinée au regard des réponses apportées dans le dossier technique et au vu des échantillons et démonstration du logiciel le cas échéant. La valeur technique sera notée sur 45 points sur 100. La valeur technique est évaluée sur une grille de notation sur 100 points (annexe 1 au présent règlement de consultation). La note obtenue est ensuite ramenée sur 45 points selon la formule suivante :  $N = \text{Note technique} \times 45 / 100$  La notation s'appuiera sur les éléments produits par le candidat dans son offre, notamment dans l'annexe 1 à chaque acte d'engagement – Dossier Technique et au vu des échantillons fournis et essai du logiciel de traçabilité le cas échéant (Cf article 9 du présent règlement de consultation). Chaque lot géographique étant constitué de plusieurs SDIS, l'obtention d'un total unique de points de valeur technique ajoutée se fera soit par une notation commune des membres constituant le lot, soit par une moyenne des points attribués à chaque dossier technique par chacun des membres si ceux-ci attribuent des notes différentes. Le détail des sous pondérations se trouve dans le document « annexe 1 au présent règlement de consultation » de chaque lot

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 45

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Organisation logistique

**Description :** Organisation logistique Appréciée au regard des dispositions et modalités organisationnelles prévues par le candidat, en vue d'une adéquation optimale avec les besoins de chaque membre. Décomposé comme suit : • Fréquences de livraison : 2,5 points • Mise en œuvre du parc : 2,5 points Pour chacun des sous-critères, l'offre présentant la meilleure performance obtient la note maximale correspondante (2,5 points). Les autres offres sont notées proportionnellement selon la formule suivante : 
$$\frac{\text{Note de l'offre}}{\text{Note de la meilleure offre}} \times 2,5$$
 Offre du candidat La note globale du critère organisation logistique est ensuite obtenue par addition des notes sous pondérées. Nota : Si le candidat propose une fourchette pour le délai d'intervention, il sera pris en compte le délai le plus long pour effectuer le calcul.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 5

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Valeur environnementale

**Description :** Valeur environnementale : Appréciée au regard des engagements du candidat en matière de performance environnementale liés à l'exécution du marché, notamment : • optimisation des flux logistiques et réduction des émissions liées au transport (taux de remplissage, mutualisation des livraisons, réduction des trajets à vide) ; • gestion des emballages (réduction à la source, réemploi, recyclage et

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 10

**5.1.11 Documents de marché**

**Adresse des documents de marché :** [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Autorisée

**Date limite de réception des offres :** 15/10/2026 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 180 Jour

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requête

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 999

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal administratif de Toulon

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Toulon

**Informations relatives aux délais de recours :** En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes : Tribunal administratif de Toulon Tél. : 04 94 42 79 30 Fax : 04 94 42 79 89 Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes : Tribunal administratif de Toulon Tél. : 04 94 42 79 30 Fax : 04 94 42 79 89 Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). A défaut de règlement amiable et conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, un recours peut être exercé auprès de la juridiction administrative territorialement compétente : - soit par référé pré-contractuel conformément aux dispositions de l'article L551-1 du Code de justice administrative, avant la date de signature du contrat ; - soit par référé contractuel, conformément aux dispositions de l'article R551-7 du Code de justice administrative, après la date de signature du contrat et au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution au JOUE ; - soit par requête introductive d'instance (recours TROPIC) dans les formes prévues à l'article R421-1 du Code de justice administrative et dans le délai de 2 mois à compter de la date de parution de l'avis d'attribution du marché public. - soit par un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de la date de publication ou de notification de l'acte détachable attaqué. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Toulon

**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002**

**Titre :** Zone COTE D'AZUR

**Description :** Fourniture de gaz médicaux conditionnés et de leurs consommables pour la zone COTE D'AZUR : SDIS 06 et SDIS 83

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 24111500 Gaz médicaux

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Var ( FRL05 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** Le marché est conclu sans montant minimum et avec un maximum annuel de 370 000 € HT : - SDIS 06 : 170 000 € HT - SIS 83 : 200 000 € HT Le marché est passé pour une première période de 12 mois renouvelable 3 fois sans excéder une durée totale de 4 ans. Les reconductions interviendront tacitement, sauf décision de non reconduction, prise par chaque membre du présent groupement, notifiée au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, deux mois, au moins, avant la fin de la période en cours.

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 12 Mois

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 370,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Nom :** PRIX DE L'OFFRE

**Description :** Apprécié au regard des prix renseignés à l'annexe 2 de l'acte d'engagement. Décomposé comme suit : • Montant TTC du loyer annuel (composante A - du BP) : 17 points • Montant TTC charges livraisons - estimation totale annuelle (composante C - du BP) : 16 points • Prix de la bouteille perdue (composante E du BP) : 7 points Pour chacune des composantes, l'analyse est effectuée au regard du montant récapitulatif figurant au BCPU. L'offre présentant le montant le plus faible pour la composante concernée obtient la note maximale correspondante. Les autres offres sont notées proportionnellement selon la formule suivante :  $N = \frac{\text{Meilleure offre de prix}}{\text{Offre du candidat à noter}} \times \text{note maximale de la composante}$  Avec : • N : note obtenue par le candidat pour la composante considérée ; • Meilleure offre de prix : montant le plus faible proposé pour la composante concernée ; • Offre de prix du candidat : montant proposé par le candidat pour cette même composante ; • Note maximale de la composante : 17 points (A), 16 points (C) ou 7 points (E).

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution : 40**

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique de l'offre Examinée au regard des réponses apportées dans le dossier technique et au vu des échantillons et démonstration du logiciel le cas échéant. La valeur technique sera notée sur 45 points sur 100. La valeur technique est évaluée sur une grille de notation sur 100 points (annexe 1 au présent règlement de consultation). La note obtenue est ensuite ramenée sur 45 points selon la formule suivante :  $N = \text{Note technique} \times 45 / 100$  La notation s'appuiera sur les éléments produits par le candidat dans son offre, notamment dans l'annexe 1 à chaque acte d'engagement – Dossier Technique et au vu des échantillons fournis et essai du logiciel de traçabilité le cas échéant (Cf article 9 du présent règlement de consultation). Chaque lot géographique étant constitué de plusieurs SDIS, l'obtention d'un total unique de points de valeur technique ajoutée se fera soit par une notation commune des membres constituant le lot, soit par une moyenne des points attribués à chaque dossier technique par chacun des membres si ceux-ci attribuent des notes différentes. Le détail des sous pondérations se trouve dans le document « annexe 1 au présent règlement de consultation » de chaque lot

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution : 45**

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Organisation logistique

**Description :** Organisation logistique Appréciée au regard des dispositions et modalités organisationnelles prévues par le candidat, en vue d'une adéquation optimale avec les besoins de chaque membre. Décomposé comme suit : • Fréquences de livraison : 2,5 points • Mise en œuvre du parc : 2,5 points Pour chacun des sous-critères, l'offre présentant la meilleure performance obtient la note maximale correspondante (2,5 points). Les autres offres sont notées proportionnellement selon la formule suivante :  $N = \frac{\text{Meilleure offre}}{\text{Offre du candidat}} \times 2,5$  La note globale du critère organisation logistique est ensuite obtenue par addition des notes sous pondérées. Nota : Si le candidat propose une fourchette pour le délai d'intervention, il sera pris en compte le délai le plus long pour effectuer le calcul.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution : 5**

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Valeur environnementale

**Description :** Valeur environnementale : Appréciée au regard des engagements du candidat en matière de performance environnementale liés à l'exécution du marché, notamment : • optimisation des flux logistiques et réduction des

émissions liées au transport (taux de remplissage, mutualisation des livraisons, réduction des trajets à vide) ; • gestion des emballages (réduction à la source, réemploi, recyclage et

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 10

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Autorisée

**Date limite de réception des offres :** 15/10/2026 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 180 Jour

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 999

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal administratif de Toulon

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Toulon

**Informations relatives aux délais de recours :** En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes : Tribunal

administratif de Toulon Tél. : 04 94 42 79 30 Fax : 04 94 42 79 89 Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes : Tribunal administratif de Toulon Tél. : 04 94 42 79 30 Fax : 04 94 42 79 89 Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). A défaut de règlement amiable et conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, un recours peut être exercé auprès de la juridiction administrative territorialement compétente : - soit par référé pré-contractuel conformément aux dispositions de l'article L551-1 du Code de justice administrative, avant la date de signature du contrat ; - soit par référé contractuel, conformément aux dispositions de l'article R551-7 du Code de justice administrative, après la date de signature du contrat et au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution au JOUE ; - soit par requête introductive d'instance (recours TROPIC) dans les formes prévues à l'article R421-1 du Code de justice administrative et dans le délai de 2 mois à compter de la date de parution de l'avis d'attribution du marché public. - soit par un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de la date de publication ou de notification de l'acte détachable attaqué. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Toulon

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

**Titre :** Zone VALLEE DU RHONE

**Description :** Fourniture de gaz médicaux conditionnés et de leurs consommables pour la zone VALLEE DU RHONE : SDIS 07, SDIS 26, SDIS 84

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 24111500 Gaz médicaux

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Allier ( FRK11 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** Le marché est conclu sans montant minimum et avec un maximum annuel de 330 000 € HT : - SDIS 07 : 160 000 € HT - SDIS 26 : 80 000 € HT - SDIS 84 : 90 000 € HT Le marché est passé pour une première période de 12 mois renouvelable 3 fois sans excéder une durée totale de 4 ans. Les reconductions interviendront tacitement, sauf décision de non reconduction, prise par chaque membre du présent groupement, notifiée au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, deux mois, au moins, avant la fin de la période en cours.

##### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 12 Mois

##### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 330,000 Euro

##### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Nom :** PRIX DE L'OFFRE

**Description :** Apprécié au regard des prix renseignés à l'annexe 2 de l'acte d'engagement. Décomposé comme suit : • Montant TTC du loyer annuel (composante A - du BP) : 17 points • Montant TTC charges livraisons - estimation totale annuelle (composante C - du BP) : 16 points • Prix de la bouteille perdue (composante E du BP) : 7 points Pour chacune des composantes, l'analyse est effectuée au regard du montant récapitulatif figurant au BCPU. L'offre présentant le montant le plus faible pour la composante concernée obtient la note maximale correspondante. Les autres offres sont notées proportionnellement selon la formule suivante :  $N = \text{Meilleure offre de prix} / \text{Offre du candidat à noter} \times \text{note maximale de la composante}$  Avec : • N : note obtenue par le candidat pour la composante considérée ; • Meilleure offre de prix : montant le plus faible proposé pour la composante concernée ; • Offre de prix du candidat : montant proposé par le candidat pour cette même composante ; • Note maximale de la composante : 17 points (A), 16 points (C) ou 7 points (E).

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique de l'offre Examinée au regard des réponses apportées dans le dossier technique et au vu des échantillons et démonstration du logiciel le cas échéant. La valeur technique sera notée sur 45 points sur 100. La valeur technique est évaluée sur une grille de notation sur 100 points (annexe 1 au présent règlement de consultation). La note obtenue est ensuite ramenée sur 45 points selon la formule suivante :  $N = \text{Note technique} \times 45 / 100$  La notation s'appuiera sur les éléments produits par le candidat dans son offre, notamment dans l'annexe 1 à chaque acte d'engagement – Dossier Technique et au vu des échantillons fournis et essai du logiciel de traçabilité le cas échéant (Cf article 9 du présent règlement de consultation). Chaque lot géographique étant constitué de plusieurs SDIS, l'obtention d'un total unique de points de valeur technique ajoutée se fera soit par une notation commune des membres constituant le lot, soit par une moyenne des points attribués à chaque dossier technique par chacun des membres si ceux-ci attribuent des notes différentes. Le détail des sous pondérations se trouve dans le document « annexe 1 au présent règlement de consultation » de chaque lot

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 45

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom** : Organisation logistique

**Description** : Organisation logistique Appréciée au regard des dispositions et modalités organisationnelles prévues par le candidat, en vue d'une adéquation optimale avec les besoins de chaque membre. Décomposé comme suit : • Fréquences de livraison : 2,5 points • Mise en œuvre du parc : 2,5 points Pour chacun des sous-critères, l'offre présentant la meilleure performance obtient la note maximale correspondante (2,5 points). Les autres offres sont notées proportionnellement selon la formule suivante : 
$$\frac{\text{Note de l'offre}}{\text{Note de la meilleure offre}} \times 2,5$$
 La note globale du critère organisation logistique est ensuite obtenue par addition des notes sous pondérées. Nota : Si le candidat propose une fourchette pour le délai d'intervention, il sera pris en compte le délai le plus long pour effectuer le calcul.

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 5

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Nom** : Valeur environnementale

**Description** : Valeur environnementale : Appréciée au regard des engagements du candidat en matière de performance environnementale liés à l'exécution du marché, notamment : • optimisation des flux logistiques et réduction des émissions liées au transport (taux de remplissage, mutualisation des livraisons, réduction des trajets à vide) ; • gestion des emballages (réduction à la source, réemploi, recyclage et

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 10

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Autorisée

**Date limite de réception des offres** : 15/10/2026 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre** : 180 Jour

**Conditions du marché** :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 999

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal administratif de Toulon

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Toulon

**Informations relatives aux délais de recours :** En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes : Tribunal administratif de Toulon Tél. : 04 94 42 79 30 Fax : 04 94 42 79 89 Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes : Tribunal administratif de Toulon Tél. : 04 94 42 79 30 Fax : 04 94 42 79 89 Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). A défaut de règlement amiable et conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, un recours peut être exercé auprès de la juridiction administrative territorialement compétente : - soit par référé pré-contractuel conformément aux dispositions de l'article L551-1 du Code de justice administrative, avant la date de signature du contrat ; - soit par référé contractuel, conformément aux dispositions de l'article R551-7 du Code de justice administrative, après la date de signature du contrat et au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution au JOUE ; - soit par requête introductive d'instance (recours TROPIC) dans les formes prévues à l'article R421-1 du Code de justice administrative et dans le délai de 2 mois à compter de la date de parution de l'avis d'attribution du marché public. - soit par un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de la date de publication ou de notification de l'acte détachable attaqué. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Toulon

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

**Titre :** Zone OCCITANIE

**Description :** Fourniture de gaz médicaux conditionnés et de leurs consommables pour la zone OCCITANIE : SDIS 34, SDIS 66, SDIS 81

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 24111500 Gaz médicaux

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Hérault ( FRJ13 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** Le marché est conclu sans montant minimum et avec un maximum annuel de 395 000 € HT : - SDIS 34 : 270 000 € HT - SDIS 66 : 70 000 € HT - SDIS 81 : 55 000 € HT Le marché est passé pour une première période de 12 mois renouvelable 3 fois sans excéder une durée totale de 4 ans. Les reconductions interviendront tacitement, sauf décision de non reconduction, prise par chaque membre du présent groupement, notifiée au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, deux mois, au moins, avant la fin de la période en cours.

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 12 Mois

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 395,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Nom :** PRIX DE L'OFFRE

**Description :** Apprécie au regard des prix renseignés à l'annexe 2 de l'acte d'engagement. Décomposé comme suit : • Montant TTC du loyer annuel (composante A - du BP) : 17 points • Montant TTC charges livraisons - estimation totale annuelle (composante C - du BP) : 16 points • Prix de la bouteille perdue (composante E du BP) : 7 points Pour chacune des composantes, l'analyse est effectuée au regard du montant récapitulatif figurant au BCPU. L'offre présentant le montant le plus faible pour la composante concernée obtient la note maximale correspondante. Les autres offres sont notées proportionnellement selon la formule suivante :  $N = \frac{\text{Meilleure offre de prix}}{\text{Offre du candidat}} \times \text{note maximale de la composante}$  Avec : • N : note obtenue par le candidat pour la composante considérée ; • Meilleure offre de prix : montant le plus faible proposé pour la composante concernée ; • Offre de prix du candidat : montant proposé par le candidat pour cette même composante ; • Note maximale de la composante : 17 points (A), 16 points (C) ou 7 points (E).

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

## **Nombre critère d'attribution : 40**

### **Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique de l'offre Examinée au regard des réponses apportées dans le dossier technique et au vu des échantillons et démonstration du logiciel le cas échéant. La valeur technique sera notée sur 45 points sur 100. La valeur technique est évaluée sur une grille de notation sur 100 points (annexe 1 au présent règlement de consultation). La note obtenue est ensuite ramenée sur 45 points selon la formule suivante :  $N = \text{Note technique} \times 45 / 100$  La notation s'appuiera sur les éléments produits par le candidat dans son offre, notamment dans l'annexe 1 à chaque acte d'engagement – Dossier Technique et au vu des échantillons fournis et essai du logiciel de traçabilité le cas échéant (Cf article 9 du présent règlement de consultation). Chaque lot géographique étant constitué de plusieurs SDIS, l'obtention d'un total unique de points de valeur technique ajoutée se fera soit par une notation commune des membres constituant le lot, soit par une moyenne des points attribués à chaque dossier technique par chacun des membres si ceux-ci attribuent des notes différentes. Le détail des sous pondérations se trouve dans le document « annexe 1 au présent règlement de consultation » de chaque lot

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution : 45**

### **Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Organisation logistique

**Description :** Organisation logistique Appréciée au regard des dispositions et modalités organisationnelles prévues par le candidat, en vue d'une adéquation optimale avec les besoins de chaque membre. Décomposé comme suit : • Fréquences de livraison : 2,5 points • Mise en œuvre du parc : 2,5 points Pour chacun des sous-critères, l'offre présentant la meilleure performance obtient la note maximale correspondante (2,5 points). Les autres offres sont notées proportionnellement selon la formule suivante :  $N = \frac{\text{Meilleure offre}}{\text{Offre du candidat}} \times 2,5$  La note globale du critère organisation logistique est ensuite obtenue par addition des notes sous pondérées. Nota : Si le candidat propose une fourchette pour le délai d'intervention, il sera pris en compte le délai le plus long pour effectuer le calcul.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution : 5**

### **Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Valeur environnementale

**Description :** Valeur environnementale : Appréciée au regard des engagements du candidat en matière de performance environnementale liés à l'exécution du marché, notamment : • optimisation des flux logistiques et réduction des

émissions liées au transport (taux de remplissage, mutualisation des livraisons, réduction des trajets à vide) ; • gestion des emballages (réduction à la source, réemploi, recyclage et

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 10

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Autorisée

**Date limite de réception des offres :** 15/10/2026 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 180 Jour

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 999

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal administratif de Toulon

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Toulon

**Informations relatives aux délais de recours :** En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes : Tribunal

administratif de Toulon Tél. : 04 94 42 79 30 Fax : 04 94 42 79 89 Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes : Tribunal administratif de Toulon Tél. : 04 94 42 79 30 Fax : 04 94 42 79 89 Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). A défaut de règlement amiable et conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, un recours peut être exercé auprès de la juridiction administrative territorialement compétente : - soit par référé pré-contractuel conformément aux dispositions de l'article L551-1 du Code de justice administrative, avant la date de signature du contrat ; - soit par référé contractuel, conformément aux dispositions de l'article R551-7 du Code de justice administrative, après la date de signature du contrat et au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution au JOUE ; - soit par requête introductive d'instance (recours TROPIC) dans les formes prévues à l'article R421-1 du Code de justice administrative et dans le délai de 2 mois à compter de la date de parution de l'avis d'attribution du marché public. - soit par un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de la date de publication ou de notification de l'acte détachable attaqué. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Toulon

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

**Titre :** Zone AUVERGNE

**Description :** Fourniture de gaz médicaux conditionnés et de leurs consommables pour la zone AUVERGNE : SDIS 03, SDIS 43 et SDIS 63

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 24111500 Gaz médicaux

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Allier ( FRK11 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** Le marché est conclu sans montant minimum et avec un maximum annuel de 265 000 € HT : - SDIS 03 : 70 000 € HT - SDIS 43 : 45 000 € HT - SDIS 63 : 150 000 € HT Le marché est passé pour une première période de 12 mois renouvelable 3 fois sans excéder une durée totale de 4 ans. Les reconductions interviendront tacitement, sauf décision de non reconduction, prise par chaque membre du présent groupement, notifiée au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, deux mois, au moins, avant la fin de la période en cours.

##### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 12 Mois

##### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 265,000 Euro

##### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Nom :** PRIX DE L'OFFRE

**Description :** Apprécié au regard des prix renseignés à l'annexe 2 de l'acte d'engagement. Décomposé comme suit : • Montant TTC du loyer annuel (composante A - du BP) : 17 points • Montant TTC charges livraisons - estimation totale annuelle (composante C - du BP) : 16 points • Prix de la bouteille perdue (composante E du BP) : 7 points Pour chacune des composantes, l'analyse est effectuée au regard du montant récapitulatif figurant au BCPU. L'offre présentant le montant le plus faible pour la composante concernée obtient la note maximale correspondante. Les autres offres sont notées proportionnellement selon la formule suivante :  $N = \text{Meilleure offre de prix} / \text{Offre du candidat à noter} \times \text{note maximale de la composante}$  Avec : • N : note obtenue par le candidat pour la composante considérée ; • Meilleure offre de prix : montant le plus faible proposé pour la composante concernée ; • Offre de prix du candidat : montant proposé par le candidat pour cette même composante ; • Note maximale de la composante : 17 points (A), 16 points (C) ou 7 points (E).

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique de l'offre Examinée au regard des réponses apportées dans le dossier technique et au vu des échantillons et démonstration du logiciel le cas échéant. La valeur technique sera notée sur 45 points sur 100. La valeur technique est évaluée sur une grille de notation sur 100 points (annexe 1 au présent règlement de consultation). La note obtenue est ensuite ramenée sur 45 points selon la formule suivante :  $N = \text{Note technique} \times 45 / 100$  La notation s'appuiera sur les éléments produits par le candidat dans son offre, notamment dans l'annexe 1 à chaque acte d'engagement – Dossier Technique et au vu des échantillons fournis et essai du logiciel de traçabilité le cas échéant (Cf article 9 du présent règlement de consultation). Chaque lot géographique étant constitué de plusieurs SDIS, l'obtention d'un total unique de points de valeur technique ajoutée se fera soit par une notation commune des membres constituant le lot, soit par une moyenne des points attribués à chaque dossier technique par chacun des membres si ceux-ci attribuent des notes différentes. Le détail des sous pondérations se trouve dans le document « annexe 1 au présent règlement de consultation » de chaque lot

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 45

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom** : Organisation logistique

**Description** : Organisation logistique Appréciée au regard des dispositions et modalités organisationnelles prévues par le candidat, en vue d'une adéquation optimale avec les besoins de chaque membre. Décomposé comme suit : • Fréquences de livraison : 2,5 points • Mise en œuvre du parc : 2,5 points Pour chacun des sous-critères, l'offre présentant la meilleure performance obtient la note maximale correspondante (2,5 points). Les autres offres sont notées proportionnellement selon la formule suivante : 
$$\frac{\text{Note de l'offre}}{\text{Meilleure offre}} \times 2,5$$
 La note globale du critère organisation logistique est ensuite obtenue par addition des notes sous pondérées. Nota : Si le candidat propose une fourchette pour le délai d'intervention, il sera pris en compte le délai le plus long pour effectuer le calcul.

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 5

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Nom** : Valeur environnementale

**Description** : Valeur environnementale : Appréciée au regard des engagements du candidat en matière de performance environnementale liés à l'exécution du marché, notamment : • optimisation des flux logistiques et réduction des émissions liées au transport (taux de remplissage, mutualisation des livraisons, réduction des trajets à vide) ; • gestion des emballages (réduction à la source, réemploi, recyclage et

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 10

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Autorisée

**Date limite de réception des offres** : 15/10/2026 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre** : 180 Jour

**Conditions du marché** :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 999

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal administratif de Toulon

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Toulon

**Informations relatives aux délais de recours :** En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes : Tribunal administratif de Toulon Tél. : 04 94 42 79 30 Fax : 04 94 42 79 89 Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes : Tribunal administratif de Toulon Tél. : 04 94 42 79 30 Fax : 04 94 42 79 89 Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). A défaut de règlement amiable et conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, un recours peut être exercé auprès de la juridiction administrative territorialement compétente : - soit par référé pré-contractuel conformément aux dispositions de l'article L551-1 du Code de justice administrative, avant la date de signature du contrat ; - soit par référé contractuel, conformément aux dispositions de l'article R551-7 du Code de justice administrative, après la date de signature du contrat et au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution au JOUE ; - soit par requête introductive d'instance (recours TROPIC) dans les formes prévues à l'article R421-1 du Code de justice administrative et dans le délai de 2 mois à compter de la date de parution de l'avis d'attribution du marché public. - soit par un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de la date de publication ou de notification de l'acte détachable attaqué. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Toulon

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** SDIS du Var

**Numéro d'enregistrement** : 28830040000822

**Adresse postale** : 24 allée de Vaugrenier CS 20050

**Ville** : Le Muy

**Code postal** : 83490

**Subdivision pays (NUTS)** : Var ( FRL05 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : gfincp\_marches@sdis83.fr

**Téléphone** : +33 494603700

**Adresse internet** : <https://v2.marches-securises.fr>

**Profil de l'acheteur** : <https://v2.marches-securises.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

#### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Toulon

**Numéro d'enregistrement** : 13000525900010

**Ville** : TOULON

**Code postal** : 83000

**Subdivision pays (NUTS)** : Var ( FRL05 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-toulon@juradm.fr

**Téléphone** : +33 494427930

**Télécopieur** : +33 494427989

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

**Organisation chargée des procédures de médiation**

#### Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : 6d367f10-98d0-4536-b0e3-f67b49cd4877 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 04/09/2026 à 10:01

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/09/2026**